



Saint-Ouen, le 16/09/2010

**SECTION FO ALSTOM TIS Saint-Ouen**  
[www.fo-sif.org](http://www.fo-sif.org)

## **UNITE POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI SUR LES RETRAITES !**

Le 7 septembre dernier, à peine rentrés de congé, 3 millions de salariés ont manifesté pour que le gouvernement retire son projet de loi sur les retraites.

Suite à cette mobilisation, le gouvernement a annoncé quelques modifications tout à fait mineures et marginales telles que le passage de 20 à 10% du taux d'incapacité permanente permettant de partir à 60 ans sous condition d'accord d'une commission qui examinerait chaque cas individuellement. Comme cet accord serait donné sous la houlette du médecin du travail, un amendement a été adopté en commission parlementaire plaçant les missions du médecin du travail sous l'autorité de l'employeur ! C'en serait fini des garanties permettant l'indépendance du médecin du travail ! Et ce serait finalement l'employeur qui déciderait qui peut partir à 60 ans pour cause d'usure au travail !

La condition expresse de la préservation des droits des salariés est bien le retrait du projet de loi, puisque le gouvernement refuse de changer les points essentiels de son projet, à savoir :

- passage de l'âge légal de départ en retraite de 60 à 62 ans
- passage de l'âge d'annulation de la décote de 65 à 67 ans (voir explications au verso)
- allongement de la durée de cotisations à 41,5 annuités
- remise en cause du Code des pensions civiles et militaires

La confédération FO considère que c'est par la grève interprofessionnelle pour le retrait du plan gouvernemental qu'il est possible de faire reculer le gouvernement.

La section FO TIS Saint-Ouen a proposé aux autres organisations syndicales du site d'organiser une réunion d'information syndicale commune pour l'ensemble du personnel sur cette question des retraites. En effet, l'accord sur le droit syndical signé sur Alstom Transport entre la Direction et les organisations syndicales permet à chaque salarié d'assister à une heure d'information syndicale chaque semestre, sur son temps de travail.

Les confédérations syndicales ont décidé d'une journée de grèves et de manifestations le 23 septembre contre le projet du gouvernement.

**La section FO TIS, avec la Confédération FO, vous appelle d'ores et déjà  
à faire grève et à manifester le 23 septembre pour le retrait du projet de loi.**

La section FO TIS Saint-Ouen a proposé aux autres organisations syndicales du site de se rencontrer pour discuter d'un appel commun à faire grève et à manifester le 23 septembre.

Si le gouvernement n'a pas reculé le 23 au soir, y a-t-il une autre solution que la grève interprofessionnelle jusqu'au retrait du projet pour éviter un grave recul des droits des salariés ?

**Comment est calculé actuellement le montant de la retraite ?**

Le montant de la retraite du régime général (sécurité sociale) est donné par la formule :

**(Salaire de base x Taux x Durée d'assurance en trimestres)/Nombre de trimestres requis pour un taux plein**

où, pour un salarié né en 1950 qui a 60 ans en 2010, par exemple, et sauf conditions particulières :

- le **Salaire de base** est une moyenne de salaire sur les 25 meilleures années, sans que le salaire pris en compte puisse dépasser le plafond de la sécurité sociale (2885€ en 2010)
- le **Nombre de trimestres requis pour un taux plein** est de 162 (40,5 annuités)
- la **Durée d'assurance en trimestres** prise en compte est plafonnée à 162 trimestres et doit être d'au moins 1 trimestre. La **Durée d'assurance en trimestres** est majorée si le salarié continue à travailler au-delà de 65 ans, sans qu'elle puisse dépasser 162 trimestres.
- le **Taux** vaut 0,5 (= taux plein) si la durée d'assurance est égale au **Nombre de trimestres requis pour un taux plein** ou si l'âge de départ en retraite est d'au moins 65 ans. Le taux est minoré (décote) si le départ a lieu entre 60 et 65 ans et si la **Durée d'assurance en trimestres** est inférieure à 162. La retraite est majorée (surcote) si le salarié continue à travailler au-delà de 60 ans et si sa durée d'assurance en trimestres dépasse 162 .

A la retraite de base du régime général s'ajoute la retraite complémentaire, dont le montant est égal au nombre de points accumulés pendant la carrière professionnelle multiplié par la valeur du point.

Pour plus de détails, R.V. sur notre site internet [www.fo-sif.org](http://www.fo-sif.org) (rubrique 'liens utiles').

## **Pérenniser notre système de retraite ?**

Malgré tous les discours lénifiants dont la plupart des médias nous abreuvent, le but recherché n'est pas celui-là mais plutôt de satisfaire immédiatement « les agences de notations » mandatées par le capital financier. Le passage à 62 et 67 ans, avec l'augmentation de la durée de cotisations requise pour un taux plein, aboutira essentiellement à ce que nombre de salariés, et en particulier parmi les femmes, partiront avant ... avec une pension réduite par l'application du système des décotes.

L'argument du déséquilibre démographique – le passage de 2 actifs pour 1 retraité aujourd'hui à 1 actif pour 1 retraité en 2050 (sic) – ne tient pas. Cette tendance existe depuis la mise en place du système de retraites par répartition ! En 1970, 4 actifs pour un retraité, aujourd'hui 2 actifs pour 1 retraité. Pourtant le système des retraites a tenu. Pourquoi ? Tout simplement parce que la richesse créée par le travail double tous les 40 ans, pour l'essentiel du fait des gains de productivité, et que, sur cette base, il a été possible d'augmenter sans problème la part de cette richesse affectée au financement des pensions : 5 % en 1970, 13 % aujourd'hui. Qu'est-ce qui empêcherait de continuer demain si ce n'est l'avidité toujours croissante de la spéculation financière ?

Rappelons que rien que les exonérations de cotisations patronales représentent 30 milliards d'euros par an, soit le montant du déficit annoncé par le gouvernement pour l'ensemble des régimes de retraite.

## **FO vous appelle à faire grève et à manifester le 23 septembre**

pour un vrai droit à la retraite à 60 ans, sans allongement de la durée de cotisation, exigeons le retrait du plan gouvernemental : 40 ANS, C'EST DÉJÀ TROP !

**R.V. jeudi 23 septembre à 14h, Place de la Bastille à Paris.**

Pour tout contact: Charles MENET, délégué syndical, tél. 01 57 06 60 18; Xavier KREBS, élu CE, tél. 01 57 06 60 04; Yves STROBBE, DP, tél. 01 57 06 66 17; Jean-Marie VERLOT, élu CE, 01 57 06 64 59; Michel GARCIA, élu CE, DP, tél. 01 57 06 63 43.